



Charte d'accueil jeunesse

Réseau des médiathèques & Archives du Mans
05/05/2026

CHARTRE DES ACCUEILS JEUNESSE	3
1.1 Préambule	3
1.2 Objectifs des accueils	3
1.3 Le Réseau des médiathèques & Archives propose	4
1.4 L'enseignant ou le professionnel de l'enfance s'engage à :	4
OFFRE DES ACCUEILS JEUNESSE.....	5
1.5 Que propose le Réseau des médiathèques ?	5
1.6 Que proposent les Archives municipales ?	6
1.7 Comment vous inscrire ?	6

1.1 Préambule

Le Réseau des médiathèques & Archives du Mans est un service public ouvert à tous.

Afin de favoriser la pratique de la lecture plaisir, la recherche documentaire, de transmettre et de valoriser le patrimoine local, le Réseau des médiathèques & Archives se donne pour mission d'accueillir, dans le cadre d'un partenariat actif, les enfants scolarisés dans les écoles primaires, collèges et lycées du Mans, ainsi que les enfants de moins de 3 ans accueillis par les professionnels de la petite enfance.

Ces interventions ne sont en aucun cas une prestation de service mais un véritable partenariat permettant d'allier les compétences pédagogiques des enseignants et les connaissances professionnelles des équipes du Réseau des médiathèques & Archives en matière de lecture publique et d'information.

1.2 Objectifs des accueils

1° Familiariser les enfants et les jeunes avec le réseau des Médiathèques et Archives, leurs collections et leurs services.

2° Encourager la pratique de la lecture plaisir.

3° Eveiller la curiosité et développer l'esprit critique des publics concernés.

4° Développer l'imaginaire et élargir les connaissances.

5° Sensibiliser à la richesse du patrimoine écrit et à la nécessité de sa préservation.

6° Favoriser un accès de toutes et tous à la culture et la connaissance.

7° Faire de chaque enfant ou jeune, un "ambassadeur" du Réseau des médiathèques & des Archives auprès de ses parents, sa famille et ses amis.



1.3 Le Réseau des médiathèques & Archives propose

N°1 : D'assurer l'accueil des groupes sur rendez-vous.

N°2 : De mettre à disposition du personnel qualifié pour les accueils.

N°3 : De prêter des documents imprimés à la collectivité ou l'établissement dans les conditions prévues.

N°4 : De conseiller sur la nature de l'accueil, les choix de documents ou de présenter des titres sur un thème donné à l'avance.

N°5 : De fournir toutes les informations nécessaires aux encadrants et aux participants pour une utilisation optimale des documents et des outils de recherche mis à leur disposition.

N°6 : D'accompagner et assister, dans la mesure de sa disponibilité, les projets faisant appel au livre et à la lecture.

1.4 L'enseignant ou le professionnel de l'enfance s'engage à :

N°1 : Respecter les horaires (les accueils s'effectuent exclusivement sur rendez-vous)

N°2 : Prendre contact avec la structure concernée le plus tôt possible en cas d'impossibilité (une séance annulée ne pourra être reportée qu'en fonction des disponibilités du planning des accueils).

N°3 : Être responsable de la surveillance du groupe et participer à l'animation de la séance pour garantir les meilleures conditions d'accueil.

N°4 : Respecter le règlement intérieur (les téléphones portables, nourriture et boissons sont proscrits durant les séances).

N°5 : Veiller à ce que le groupe se comporte avec respect vis-à-vis des médiateurs, des autres usagers et des lieux.

N°6 : Restituer les documents prêtés en bon état et dans les délais prévus.

N°7 : Assumer la responsabilité des fonds prêtés en remplaçant les éventuels documents perdus ou détériorés, selon les indications des médiathèques.

Les bibliothécaires ne sont pas tenus responsables de l'emprunt ou de la consultation de documents qui ne correspondraient pas aux critères moraux, esthétiques ou philosophiques de l'enseignant ou des parents.

Tout enseignant ou professionnel de l'enfance qui sollicite les services du Réseau des médiathèques et Archives s'engage à respecter cette charte ainsi que le règlement intérieur du Réseau.

1.5 Que propose le Réseau des médiathèques ?

Les accueils petite enfance (0-3 ans)

Les séances sont un moment de partage autour de livres, de comptines, de jeux de doigts et de chansons avec les enfants, durant lesquelles la participation active des professionnels est nécessaire. Les séances se partagent entre temps de lecture collective et temps de lecture individuelle des enfants avec l'adulte qui les accompagne ; elles durent de 30 à 45 minutes.

Les accueils pour les élèves de cycles 1, 2, 3

Première visite : lors de la première rencontre, les élèves découvrent les collections, les services et les usages des médiathèques. S'ensuit une lecture d'albums et l'emprunt de livres par les élèves.

Visites suivantes : une bibliothécaire offre une lecture d'albums. Le choix des histoires peut s'orienter autour d'une thématique souhaitée par l'enseignant, sous réserve de disponibilité des ouvrages. Les élèves empruntent un livre et profitent d'un temps libre de lecture sur place.

Parcours d'Education Artistique et Culturel : des accueils de classes sont proposés par les Médiathèques et Archives dans le cadre du programme de médiation artistique et culturelle autour du Livre Vert. Le réseau est également partenaire d'actions menées par d'autres services de la ville du Mans telles que les classes « Patrimoine XIXe siècle », « Bois » ou « Jardins » menées par le service Tourisme et Patrimoine.

La journée scolaire de Faites Lire ! : les médiathèques proposent des rencontres avec un auteur ou un illustrateur le vendredi de la semaine Faites Lire !.



Les accueils pour les collégiens

Visite découverte : les élèves visitent l'ensemble des espaces de la médiathèque Aragon sous forme d'un escape game ou d'une visite classique.

Projet particulier

Il est possible de préparer une séance en collaboration avec un bibliothécaire (travail de recherche, présentation de livres, initiation à la recherche documentaire...) ou de solliciter un partenariat autour d'un projet particulier sous réserve des disponibilités des équipes dédiées.

Visite d'expositions ponctuelles

En fonction de sa programmation culturelle, les médiathèques peuvent proposer aux enseignants des visites guidées d'expositions.

Musique-Cinéma et Bibliothèque Patrimoniale

Les bibliothécaires des secteurs Musique-Cinéma et Patrimoine de la médiathèque Aragon peuvent accueillir des groupes pour des projets pédagogiques en lien avec leurs collections, sur demande des enseignants. Une prise de contact est nécessaire auprès des bibliothécaires de ces secteurs afin de définir le projet et la date de l'accueil.



1.6 Que proposent les Archives municipales ?

Parcours d'Education Artistique et Culturel

Des accueils de classes sont proposés par les Archives dans le cadre du programme de médiation artistique et culturelle autour du Livre Vert. Elles sont également partenaire d'actions menées par d'autres services de la ville du Mans telles que les classes « Patrimoine XIXe siècle » menées par le service Tourisme et Patrimoine.



Les accueils de classes des Archives

Les Archives du Mans proposent aux enseignants et à leurs élèves des visites des magasins d'archives et des présentations de documents originaux, pour faire découvrir l'ensemble des missions d'un service d'archives. Les Archives du Mans coconstruisent avec les demandeurs des ateliers pédagogiques ou des actions culturelles sur mesure et adaptées aux niveaux scolaires. Les rencontres peuvent également être transposables « hors les murs ». Chaque accueil dure entre 1 h à 2 h dans une capacité maximum de 26 personnes.

1.7 Comment vous inscrire ?

Les accueils de médiathèques prennent effet d'octobre à juin.

Les demandes sont satisfaites en fonction des disponibilités des services et les classes accueillies selon le planning élaboré par les professionnels des Médiathèques.



Les accueils petite enfance

Les tout-petits accompagnés des professionnels de la Petite Enfance sont accueillis dans certaines médiathèques du réseau le vendredi matin en période scolaire.

L'accueil s'effectue exclusivement sur inscription selon des modalités différentes dans chaque structure. Les professionnels sont invités à prendre contact avec la médiathèque concernée afin de connaître ses modalités propres.

Les accueils de classe

L'accueil s'effectue sur rendez-vous.

Le calendrier des accueils de classes n'est pas fixé pour l'ensemble de l'année. Les enseignants sont invités à prendre contact avec les bibliothécaires pour un premier rendez-vous, les rendez-vous suivants seront à prendre d'une fois sur l'autre afin de permettre au plus grand nombre d'élèves de venir dans les médiathèques.

La date de reprise des accueils de groupes et les horaires de chaque médiathèque sont précisés à la rentrée scolaire.

L'accueil des classes peut se faire dans les créneaux horaires réservés :

- ♦ **Le mardi**
- ♦ **Le jeudi après-midi**
- ♦ **Le vendredi (dans une partie du réseau)**

Contacts utiles

Médiathèque Aragon

54 rue du Port 72000 Le Mans

Téléphone : 02 43 47 48 74

mediatheque.accueilscolaire@lemans.fr

Médiathèque des Saulnières

239, avenue Rhin-et-Danube 72000 Le Mans

Téléphone : 02 43 14 55 20

mediatheque.saulnieres@lemans.fr

Médiathèque de L'espal

60-62 rue de l'Estérel 72000 Le Mans

Téléphone : 02 43 47 39 97

mediatheque.lespal@lemans.fr

Médiathèque Sud

Boulevard Jean-Sébastien Bach 72000 Le Mans

Téléphone : 02 43 47 40 23

mediatheque.sud@lemans.fr

Bibliothèque des Vergers

45 rue Thoré 72000 Le Mans

Téléphone : 02 43 84 39 43

mediatheque.vergers@lemans.fr

Les accueils de classes des Archives municipales

L'accueil de groupes est ouvert uniquement sur rendez-vous :

- ♦ **Le lundi et le mardi après-midi**
- ♦ **Le mercredi et le vendredi matin**

La demande d'accueil peut se faire tout au long de l'année, mais au moins deux mois avant l'action envisagée.

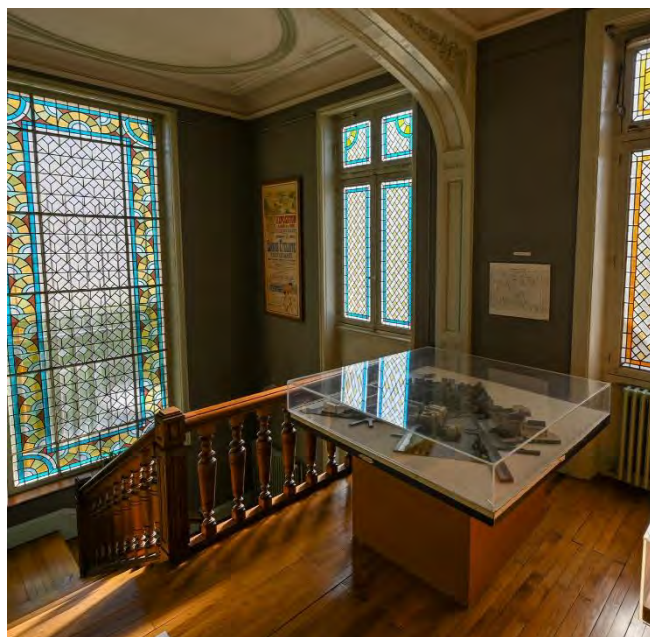
Contact utile

Archives municipales

102 rue Gambetta 72000 Le Mans

Téléphone : 02 43 47 49 03

archives.mediation@lemans.fr



Contacts utiles

Les accueils de classe dans les bibliothèques relais de la Maison pour Tous Jean Moulin et des Maisons de quartiers Pierre Guédou et les Bruyères

Ces bibliothèques partenaires accueillent, elles aussi, des classes tout au long de l'année scolaire et définissent elles-mêmes leurs modalités d'accueil.

Bibliothèque-relais Jean Moulin

23 rue Robert Collet 72000 Le Mans

Téléphone : 02 43 47 48 64

stephane.marmion@lemans.fr

Bibliothèque-relais Pierre Guédou

13 impasse Floréal 72100 Le Mans

Téléphone : 02 43 85 16 61

mqguedou@lemans.fr

Bibliothèque-relais des Bruyères

1 rue de la Forêt 72100 Le Mans

Téléphone : 02 43 72 15 67

vincent.bonhomme@lemans.fr

Les autres services à votre disposition

L'emprunt de documents

Les enseignants et professionnels de la petite enfance des établissements du Mans peuvent bénéficier de cartes pour leurs emprunts, dans le cadre de leurs activités professionnelles. Elles sont gratuites, nominatives et permettent d'emprunter uniquement des documents à destination des moins de 15 ans.

La carte professionnelle, à destination des enseignants, assistantes maternelles, responsables de crèche, éducateurs, animateurs de centre de loisirs, permet d'emprunter 12 livres parmi les collections jeunesse pour 28 jours.

(Bordereau d'inscription et formulaire à télécharger [ici](#))

La carte classe, à destination des enseignants, permet d'emprunter 1 livre par élève lors de la visite de la classe dans l'une des médiathèques (soit au maximum 35 livres) pour une durée de 3 mois maximum. Cette carte est utilisable uniquement lors de l'accueil de la classe ; elle est conservée au bureau d'accueil de la médiathèque de secteur de l'établissement. Elle est cumulable avec la carte professionnelle.

(Bordereau d'inscription et formulaire à télécharger [ici](#))

N°1 : L'ensemble des documents prêtés à la classe est restitué à la bibliothèque avant la période des vacances d'été.

N°2 : Une liste des documents empruntés est fournie à l'enseignant.

N°3 : L'enseignant est responsable des pertes, oublis ou détériorations des documents empruntés par sa classe, sous couvert du chef d'établissement. Tout document non restitué entraîne l'impossibilité d'emprunter de nouveaux documents. Tout document perdu ou détérioré doit être remplacé ou remboursé sans attendre la fin de l'année scolaire.

N°4 : Conformément à la législation en vigueur sur la propriété artistique, les DVD et CD ne sont pas empruntables par les collectivités.

N°5 : À chaque rentrée, pour bénéficier de ce service, l'encadrant doit avoir réactualisé sa carte et restitué l'intégralité des documents empruntés l'année précédente.

Lors des visites à la médiathèque, les enfants ne font pas l'objet d'une inscription individuelle, celle-ci relevant de la responsabilité parentale. Cependant, il est remis à chaque enfant une brochure présentant les services des médiathèques.

Les dépôts de documents dans les établissements scolaires

Le service des dépôts de la Médiathèque Aragon permet d'emprunter des ouvrages issus des magasins jeunesse et ado pendant toute la durée de l'année scolaire, afin d'alimenter les fonds des bibliothèques de classe.

La carte est établie au nom de l'établissement. Les enseignants intéressés sont invités à prendre rendez-vous en début d'année scolaire pour le choix des livres (maximum 500 documents par école).

Les sélections thématiques

Les bibliothécaires du réseau se tiennent à disposition pour aider les professionnels et enseignants dans leurs recherches ou constituer une sélection thématique en lien avec leurs projets pédagogiques. Cette sélection sera constituée dans un délai de 15 jours minimum.

Le saviez-vous ?

« Un choix de bibliographies en lien avec les thématiques de l'enfance est consultable sur place à la section Jeunesse de la médiathèque Aragon sur demande. Si vous souhaitez davantage de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec les équipes des médiathèques ! ».